

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2022

DATE de PUBLICATION
16 DECEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux,

le 13 décembre à dix-neuf heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Régine ROSSET, M. Eric ROZE.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°126-2022 – TOURISME – HALTE NAUTIQUE DE LA VILLE AUBIN A NIVILLAC ET PORT DE CRAN A
SAINT-DOLAY – TARIFICATION 2023 DES REDEVANCES D'OCCUPATION**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président au tourisme, rappelle que, par délibération n°19-2015 du 10 février 2015, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est entrée au capital social de la Compagnie des Ports du Morbihan et a décidé de lui confier la gestion et l'exploitation des emplacements sur pontons de la halte nautique de la Ville Aubin et des emplacements à flot du Port de Cran.

Ce service, incluant la contractualisation des places et l'entretien des équipements, est assuré par le port départemental de la Roche-Bernard pour la halte nautique de la Ville Aubin et par le port départemental de Folleux pour le Port de Cran. Ceux-ci s'attachent à assurer une bonne qualité de service en faisant évoluer en permanence les équipements :

- Pour la halte nautique de la Ville Aubin : renouvellement des catways (2022), remplacement du platelage de la passerelle (2021), équipement de sécurité (bouée, échelles...) (2020), etc...,
- Pour le Port de Cran : mise en place en 2020 d'un ponton avec catways (24 emplacements) comportant une bouée de sécurité.

Par ailleurs, les plaisanciers de la Ville Aubin bénéficient de l'évolution des services dans le port de la Roche-Bernard, tous inclus dans leur contrat : avantages passeport Escales, accès à l'eau et à l'électricité ainsi qu'à la cuve à eaux noires et eaux usées du port de la Roche-Bernard...

La Communauté de Communes a souhaité, avec la commune de Saint-Dolay, que la Compagnie des Ports du Morbihan réfléchisse à des aménagements complémentaires en vue d'améliorer la qualité de l'accueil des plaisanciers sur place : un projet pour une borne autonome d'alimentation en eau et en électricité, des sanitaires autonettoyants au profit des plaisanciers couplé à un sanitaire public, et de containers enterrés a ainsi été élaboré. Il est associé à un projet concomitant de la commune aux abords du Port de Cran.

Afin de prendre en compte ces améliorations dans la qualité du service apporté et d'intégrer l'évolution générale des coûts, et conformément à l'article 2 de la convention de gestion et d'exploitation signée les 13 et 18 avril 2018, qui stipule : « la Compagnie des Ports du Morbihan soumettra annuellement, à l'avis de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, la tarification des redevances d'occupation », il est proposé :

- Halte nautique de la Ville Aubin : hausse des tarifs pour 2023 de + 10 %, ainsi qu'une indexation de l'évolution des tarifs sur la méthode d'actualisation prévue pour le port de la Roche-Bernard
- Port de Cran : une hausse des tarifs pour 2023 de + 12,5 %, ainsi qu'une indexation de l'évolution des tarifs sur la méthode d'actualisation prévue pour le port de Folleux.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires 2023 des redevances d'occupation à flot ci-annexées,
- **APPROUVE** l'indexation des tarifs de redevances d'occupation à flot sur ceux du port de la Roche-Bernard et du port de Folleux,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 16/12/2022

Le Président,

